

Ce dispositif, reconduit lors du Comité Directeur du 5 octobre 2019, vise à aider dans leur développement les clubs et sections handisports de notre Région.

Ce qui est comptabilisé c'est le nombre de licenciés pas le nombre de licences.

Détails du dispositif

Licence Loisir ou compétition payante à 29 € maximum ou licence établissement de 8 à 17 €

* Saison de référence : 2018-2019 au 31/08/2019

*Cliquet : après 2019, la référence sera la saison ou le nombre de licenciés est le plus élevé,

Barème

Exemple, licences loisirs à 29 €

Augmentation pour un club du nombre de licenciés au 31 aout 2020

3 à 4 licenciés supplémentaires : Rbt de la part fédérale de 3 licences (29 € x 3 = 87 €)

5 à 9 licenciés supplémentaires : Rbt de la part fédérale de 5 licences (29 € x 5 = 145 €)

10 à 19 licenciés supplémentaires : Rbt de la part fédérale de 10 licences (29 € x 10 = 290 €)

= ou > 20 licenciés supplémentaires : Rbt de la part fédérale de 15 licences (29 € x 15 = 435 €)

Exemple, licences établissements à 17 €)

Augmentation au 31 aout 2020

3 à 4 licenciés supplémentaires : Rbt de la part fédérale de 3 licences (17 € x 3 = 51 €)

5 à 9 licenciés supplémentaires : Rbt de la part fédérale de 5 licences (17 € x 5 = 85 €)

10 à 19 licenciés supplémentaires : Rbt de la part fédérale de 10 licences (17 € x 10 = 170,00 €)

= ou > 20 licenciés supplémentaires : Rbt de la part fédérale de 15 licences (17 € x 15 = 255 €).

Remarques :

- Tous les clubs et sections handisports sont concernés.
- Il n'y a pas de dossier à remplir, le comité Régional gère l'intégralité de ce dispositif.